

LE DÉPLOIEMENT DE L'INTRAPRENEURIAT À LA CAF

LE GUIDE





L'IDÉATION

Lancer une campagne d'intrapreneuriat à succès :

Pour l'étape d'idéation du processus d'intrapreneuriat à la Caf du Rhône, une campagne d'intrapreneuriat serait lancée conjointement par la direction et l'Espaslab.

Cette campagne d'intrapreneuriat prendrait la forme d'une communication au sein des différents services, par des affiches dans les bureaux ou des courriels. Il est important que la communication soit effective et donne envie aux agents de se pencher sur le sujet. Il est donc souhaitable d'envisager qu'une communication réussie, permettant aux salariés d'échanger entre eux sur le sujet, permette la récolte de davantage de projets.

Il est possible ou non de définir le thème des projets afin de délimiter le domaine.

La Caf du Rhône pourrait ainsi, selon son gré, orienter la première campagne d'intrapreneuriat autour d'un thème, tel que l'intelligence artificielle.

La réalisation d'un webinaire, pourrait permettre de faire intervenir des intrapreneurs d'autres structures, afin de faire découvrir aux salariés de la Caf ce qu'est concrètement l'intrapreneuriat.



L'IDÉATION

Sur quelle plateforme ? Qui choisit les idées sélectionnées ?

Cet appel à projets doit être également limité en temps, offrant aux agents un délai d'un ou deux mois pour soumettre leurs idées via des canaux simples et identifiés. Les projets peuvent être récoltés sur le site intranet Eurekaf ou à travers une urne physique installée dans les locaux avec des formulaires à remplir.

Afin de rendre ce processus accessible à tous et de lever la barrière de l'auto-censure, un flyer pédagogique serait distribué préalablement à tous les agents pour vulgariser le concept d'intrapreneuriat. Il convient également que les chefs des différents services soient informés, en amont, de ce qu'est l'intrapreneuriat afin de pouvoir répondre aux éventuelles interrogations des agents qui souhaiteraient déposer leur projet.

La sélection des idées serait confiée à un jury composé notamment de la direction et d'un responsable innovation, sur la base de critères prédéfinis et communiqués en amont via une charte de l'intrapreneur garantissant un cadre clair et transparent pour toutes les parties prenantes.



L'IDÉATION

Et une fois l'idée sélectionnée ? Que faire si une idée n'est pas sélectionnée ?

De plus, à l'issue de cette phrase de sélection, l'intrapreneur en devenir serait accompagné, notamment par un coach afin de le former au pitch. Ce n'est que véritablement à l'issue du pitch réalisé par l'intrapreneur que la direction de l'innovation peut être sûre de vouloir que ce projet aille plus loin.

Un accent doit être mis sur la communication, permettant ainsi aux agents de mieux appréhender le dispositif, de se familiariser avec le concept d'intrapreneuriat et de se sentir légitimes à soumettre leurs idées.



LA MATURATION

Les objectifs de la phase de maturation à la Caf du Rhône :

La phase de maturation constitue une période charnière durant laquelle l'idée, ayant été sélectionnée à la suite du « go » du jury, se transforme en un projet viable, structuré et créateur de valeur pour la Caf du Rhône. En son sein, la stratégie reposerait sur une priorité absolue d'internalisation, tant des ressources que des compétences. L'objectif est de maîtriser les coûts et de limiter les risques humains.

Un lieu dédié :

Pour ce faire, un espace dédié pour ce type de programme est nécessaire. Un lieu identifié, visible : un laboratoire d'innovation. Il est suggéré de partir de l'existant. Manifestement, la Caf du Rhône dispose de l'Espaslab qui serait le lieu idéal pour un programme d'intrapreneuriat.

Aussi, ses facilitateurs jouent un rôle pionnier en ce qu'ils aident à passer de l'intuition à la démonstration en accompagnant l'intrapreneur dans la rédaction d'un cahier des charges précis, l'identification des risques ou encore la définition d'indicateurs d'impact.

LA MATURATION

Sur quelles ressources s'appuyer ? Priorité aux ressources internes

En outre, il est recommandé à la Caf du Rhône de valoriser et de développer les ressources dont elle dispose initialement. En ce sens, cette stratégie s'articulerait autour de la formation de coachs en interne, ce qui permettrait de pérenniser les méthodologies d'innovation au sein même de la Caf du Rhône, en même temps que de développer un écosystème de sécurisation et d'insertion des projets dans les rouages de l'organisation, tout en limitant les coûts de prestations externes.

Ce faisant, la Caf du Rhône miserait sur la montée en compétence de ses collaborateurs et développerait une culture de mentorat. En mobilisant de ce fait les ressources internes, qu'il s'agisse de compétences en développement web pour le prototypage ou bien d'expertises juridiques, la Caf du Rhône créerait une véritable synergie collective en interne qui renforcerait le sentiment d'appartenance.



LA MATURATION

L'externalisation comme exception :

Cela illustre pleinement le potentiel des ressources internes. L'externalisation demeure possible mais devient l'exception. Le recours à des structures comme Beta.gouv ou des consultants spécialisés serait réservé à des besoins ponctuels d'expertises pointues que la Caf du Rhône ne possède pas encore.

Quel statut pour l'intrapreneur ? Quel temps de détachement ?

Il convient également à la Caf du Rhône d'encadrer le processus d'intrapreneuriat via une contractualisation claire des moyens. Dès lors, le temps de détachement de l'intrapreneur doit être précisément défini en amont. Madame la Directrice de la Caf du Rhône, Véronique Henri-Bougreau, envisageait un temps de détachement à 100% à l'issue de notre restitution intermédiaire du 2 décembre 2025.

L'incubation

Un accompagnement nécessaire

L'intrapreneur doit être accompagné, autant sur le volet psychosocial que sur le volet technique. Ce dernier doit permettre à l'intrapreneur d'accéder à toutes formes d'expertises - CTO, coach PM, UX expert... - de préférence internalisées. Aussi, il est envisageable d'inscrire l'intrapreneur dans un réseau plus large, par exemple d'incubateur ou encore de partenaires privilégiés (CPAM CARSAT...).

Une navette incessante : le reporting

L'intrapreneur doit rendre compte de son avancée très régulièrement auprès d'une hiérarchie qui aura été identifiée. Plusieurs raisons à cela : le groupe peut faire office d'intelligence collective. Aussi, ce reporting fréquent engage la responsabilité de l'intrapreneur vis-à-vis de sa hiérarchie, stimulant nécessairement son activité personnelle. Enfin, cette navette incessante permet d'éviter les surcoûts, autrement dit, éviter de poursuivre un projet qui ne convient plus aux attentes

L'incubation

L'Engagement contractuel :

Charte de l'intrapreneur :

Elle doit faire apparaître les différentes responsabilités des parties prenantes. D'un côté, ce que l'intrapreneur peut attendre de la hiérarchie, comme des fourchettes budgétaires, des mesures d'accompagnement (coachs, formations, learning trips...) ou encore les possibilités ultérieures d'un tel projet. De l'autre côté, la direction peut détailler les pré-requis de l'intrapreneur, le détail de sa mission et son rattachement hiérarchique. Cette charte permet aux deux protagonistes de savoir à quoi s'attendre concrètement.

Contrat de l'intrapreneur :

En complément de cette charte, un contrat de l'intrapreneur peut être envisagé, cette fois-ci personnalisé, et après la dernière sélection de la phase de maturation. Il est conjointement établi et permet à l'intrapreneur de faire connaître ses besoins à la hiérarchie, qui en échange fait part de ses attendus. D'un côté, l'intrapreneur est protégé d'un aspect quelque peu arbitraire dans la mesure où il a pleine conscience de ce que l'on attend de lui. De l'autre, la hiérarchie alloue correctement les ressources suite au commun accord sur le budget et le temps de détachement pour ne citer que ces deux éléments.